Département de la Manche Arrondissement de Saint-Lô Syndicat mixte du Point Fort Hôtel Bled – 50620 CAVIGNY



Extrait du Registre des Délibérations du Comité syndical du Syndicat mixte du Point Fort

SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le douze septembre à quatorze heures, le Comité Syndical du syndicat mixte du Point Fort, s'est assemblé à la salle de réunion du syndicat mixte du Point Fort - Hôtel Bled – 50620 CAVIGNY, sous la présidence de M. Laurent PIEN, Président.

Date de convocation : 4 septembre 2025

Compétence obligatoire	Compétence déchèteries	Compétence transfert				
Présents :						
CA Saint-Lô Agglo : M. Valentin GOETHALS, Mme Nicole GODARD, Mme	Х	Х				
Morgane BUISSON, M. Philippe BRIARD, M. Éric FOLLAIN, M. Dominique						
QUINETTE, M. Laurent PIEN, M. Claude JAVALET, Mme Evelyne MASSICOT, M.						
Jacques CLAIRAUX, Mme Lydie BROTIN jusqu'à la délibération n°2025-33, M.						
Patrick SIMON, M. Hubert BOUVET (suppléant de M. Jean-Yves LETESSIER) à partir de la délibération n°2025-30						
CC Villedieu Intercom: M. Samuel PACEY, M. Pascal RENOUF, M. Charly VARIN,	Х	Х				
M. Michel LHULLIER						
CC Coutances Mer et Bocage : Mme Corinne CLEMENT, M. Hubert GUILLOTTE		Х				
CC Côte Ouest Centre Manche : M. Christophe GILLES, M. Loïck ALMIN						
CC Baie du Cotentin : Mme Marie-Agnès HEROUT, Mme Céline LAUTOUR,	Х	Х				
Mme Chantal LELAVECHEF						
Pouvoirs: M. Antoine AUBRY a donné pouvoir à M. Eric FOLLAIN; Mme Virgini	e METRAL a dor	né pouvoir à				
M. Laurent PIEN (Saint-Lô Agglo); Mme Aurélie GIGAN a donné pouvoir à	Mme Corinne C	CLEMENT (CC				
Coutances mer et bocage).						
Excusés : M. Hubert LHONNEUR, Mme Valérie MILLOT, M. Michel LEBLANC (CC Baie du Cotentin) ; M.						
Emmanuel LUNEL, M. Pascal LANGLOIS, Mme Sylvie LEBLOND, M. Denis LECLUZ	-	•				
Saint-Lô Agglo); M. Jean LE BEHOT, M. Serge BOSSARD (Villedieu Intercom);	M. Damien PILL	ON (CC Côte				
Ouest Centre Manche)	ı					
Nb de délégués en exercice : 38						
Nb de délégués titulaires présents :						
Jusqu'à la délibération n°2025-33 : 23						
A partir de la délibération n°2025-34 : 22						
Nb de délégués suppléants présents :						

Jusqu'à la délibération n°2025-29 : ${f 0}$ A partir de la délibération n°2025-30 : ${f 1}$

Nb de pouvoirs : 3

M. Dominique QUINETTE a été désigné secrétaire de séance.

DEL-2025-32 : Effacement de créances

Madame l'Inspectrice Principale des Finances Publiques de Saint Lô a transmis un état d'effacement de dettes découlant de décision de justice. Cela concerne les titres suivants :

• Jugement de clôture pour insuffisance d'actifs du 21 janvier 2025 (liste n°7599470315)

- Impayés accès déchèteries pour un professionnel

Emission	Réf	Мо	ntant d'origi	d'origine Montant en reste à recouvrer			ecouvrer
	comptable	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
2020	T-1563	10.33	2.07	12.40	10.33	2.07	12.40
2020	T-1756	12.92	2.58	15.50	12.92	2.58	15.50
2020	T-1023	18.08	3.62	21.70	18.08	3.62	21.70
2022	T-1439	9.10	1.82	10.92	9.10	1.82	10.92
2022	T-1622	12.13	2.43	14.56	12.13	2.43	14.56
2022	T-696	121.34	24.27	145.61	121.34	24.27	145.61
		183.90	36.79	220.69	183.90	36.79	220.69

• Jugement de clôture pour insuffisance d'actifs du 1^{er} avril 2025 (liste n°7692740915) – Impayés accès déchèteries pour un professionnel

Emission	Réf	Montant d'origine			Montant en reste à recouvrer		
	comptable	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
2021	T-1936	36.75	7.35	44.10	36.75	7.35	44.10
2021	T-1598	49.35	9.87	59.22	49.35	9.87	59.22
2021	T-1409	74.55	14.91	89.46	74.55	14.91	89.46
2021	T-1767	171.15	34.23	205.38	171.15	34.23	205.38
		331.80	66.36	398.16	331.80	66.36	398.16

• Jugement de clôture pour insuffisance d'actifs du 3 avril 2025 (liste n°7695130315) – Impayés en reprise de métaux

Emission	Réf	Montant d'origine			Montant d'origine Montant en reste à recouvre		
	comptable	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
2018	T-2730	3017.00	0.00	3017.00	3017.00	0.00	3017.00
2018	T-2516	3503.50	0.00	3503.50	3503.50	0.00	3503.50
2018	T-2250	3790.16	0.00	3790.16	3790.16	0.00	3790.16
2018	T-2014	4030.56	0.00	4030.56	4030.56	0.00	4030.56
2018	T-1808	5496.66	0.00	5496.66	5496.66	0.00	5496.66
2019	T-2014	2666.40	0.00	2666.40	2666.40	0.00	2666.40
		22504.28	0.00	22504.28	22504.28	0.00	22504.28

Un montant de 22 504.28 € a été provisionné sur l'exercice 2019 au compte 6817 « dotations aux dépréciations des actifs circulants ». Il va être procédé à la reprise de cette provision sur l'exercice 2025 afin de comptabiliser l'extinction de la créance (cf. décision modificative n°2).

Ceci exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité le comité syndical approuve ces trois effacements de créances d'un montant total de 23 123.13 € par l'émission de mandats au compte 6542 « créances éteintes ».

Ainsi délibéré en séance, Le 12 septembre 2025 Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,

Dominique QUINETTE

📭 Président,

Laurent PIEN

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Transmis en Préfecture le : 1 7 SEP. 2325

Mis en ligne le : 18 SEP. 2025